



COMMUNIQUE DE PRESSE • VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE

MERCREDI 18/02/26 À 11H30

Une embarcation s'est renversée mardi soir dans l'île de Chalonnnes, secteur de la Basse île. Les pompiers sont intervenus avec la collaboration des riverains. Deux personnes ont été secourues et transportées à l'hôpital. Une personne est encore recherchée.

La Ville de Chalonnnes-sur-Loire rappelle les consignes de sécurité, en concertation avec les services de secours et les référents « Crue » de l'association Les Boutons de Saule, suite au Poste communal de commandement du mercredi matin 18/02/26 :

- Limiter les déplacements en bateau aux trajets strictement nécessaires, notamment pendant la tempête Pedro (prévisions : jusqu'au jeudi soir 19/02)
> consultez la météo sur : meteofrance.com
- Ne pas sortir à la nuit tombée.
- Port du gilet de sauvetage obligatoire.
- Ne pas porter de bottes cuissardes ou de waders, qui sont susceptibles de se remplir d'eau.
- Seuls les bateaux motorisés de type « bateaux de Loire » sont autorisés, pour navigateurs aguerris. Le canoë et le kayak ne sont pas des embarcations adaptées à la crue en cours.
- Ne pas sortir seul, et prévenir des proches lors de ses déplacements.

HABITANTS DE L'ÎLE : LA MAIRIE RECOMMANDE FORTEMENT DE RESTER A L'ABRI DANS LES MAISONS PENDANT TOUTE LA DUREE DE LA TEMPETE PEDRO.

Dans le contexte de crue actuel, la Ville de Chalonnnes-sur-Loire a déclenché son Plan communal de sauvegarde (PCS) le vendredi 13/02/2026. Depuis, un poste communal de commandement se réunit tous les matins à 10h avec notamment les élus municipaux, l'association des Boutons de Saule (qui regroupe des habitants de l'île), le Sdis 49, la Gendarmerie, la Police municipale, les services techniques intercommunaux et les services municipaux.

La Mairie rappelle qu'en cas de besoin de relogement, il est possible de joindre le CCAS au 02 41 74 10 82.

Informations actualisées quotidiennement sur le site internet de la mairie : www.chalonnnes-sur-loire.fr